

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR
SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2022

Convocation

Date de la convocation : 04/10/2022
Date de l'affichage convocation : 04/10/2022

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 14/10/2022
Publiée ou notifiée le : 14/10/2022

Nombres de membres afférents au Comité Syndical : 32
Nombre de membres en exercice : 32
Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 25
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre total votants : 25

L'an deux mil vingt-deux, onze octobre, à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur le territoire de la communauté de communes de Sud Sarthe salle Girard, rue Eugène Girard, commune du Lude.

Etaient présents :

Délégués de la Communauté de Communes de Loir Lucé Bercé :

Mmes RIBOUILLEAULT, MM ABRAHAM, ALLARD, BIGNON, BOURIN, OLIVIER, TOURNADRE.

Délégués de la Communauté de Communes du Sud Sarthe :

Mmes BOURMAULT, LEGER, MARTIN et MM AMY, BRAULT, CERIZIER, CHANTEPIE, GRANDET, GUILLON, LE BOUFFANT, LEESCHAEVE, LORIOT, MOURIER, PAQUET, POSTMA, ROCTON, ROUSSEAU, THERIAU.

Etaient excusés/absents :

Mmes ALLAIRE, GEORGET, HELLEGOUARC'H, MANCEAU, et MM BOUGAS, HURTELOUP, MARTINEAU.

Pouvoir :

Assistaient également à la séance :

Charline FERRERO (Responsable technique)

Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Monsieur AMY de la commune du Lude

Délibération 2022 – 29 :

CLASSEMENT ET AFFECTATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DU LOCAL RUE DE LA BONNECIRASIERE COMMUNE DU LUDE

VU la délibération 2021-24, en date du 29/06/2021, concernant l'acquisition du local technique situé rue de la Bonne Cirasière commune du Lude.

VU l'attestation du 21/07/2022 du notaire constatant la vente du local situé rue de la Bonne Cirasière commune du Lude en date du 12/05/2022.

Dans le cadre de la gestion des biens appartenant au Syndicat Mixte du Val de Loir, ces biens, meubles ou immeubles, se répartissent entre domaine public et domaine privé, notions qu'il convient de définir.

VU l'utilisation de ce local, il convient également d'effectuer un changement d'affectation, ce local commercial doit être affecté à l'utilisation d'un service au public, en vue de permettre l'amélioration des conditions d'exercice d'une mission de service public.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE l'affectation de la parcelle bâti AT18, dans le domaine public du Syndicat Mixte du Val de Loir, au vu de l'utilisation du Service Public

PRONONCE le classement dans le domaine public et de l'affectation au service public du Syndicat Mixte du Val de Loir.:

MANDATE Monsieur le Président pour la signature de toutes les pièces relatives à cette affaire.

Pour extrait, copie conforme,
Le Lude, le 13 OCTOBRE 2022
Le secrétaire de séance,
J-C /AMY,



Pour extrait, copie conforme,
Le Lude, le 13 OCTOBRE 2022
Le Président,
F. OLIVIER



**SYNDICAT MIXTE
DU VAL DE LOIR
POUR COLLECTE ET
TRAITEMENT DES DECHETS**
5 bis bd Fisson
72800 LE LUDE

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.